

PRINTEMPS THÉÂTRAUX 2026

CONVENTION

Madame, Monsieur le Proviseur,

Comme chaque année, l'Association **EN JEU 49 Théâtre Éducation** organise les **Printemps Théâtraux**, pour les maternelles, écoles, collèges et lycées du Maine et Loire.

Cette action éducative s'adresse à des élèves qui participent dans leur établissement à un atelier, une option ou à la spécialité théâtre. Il s'agit d'un temps fort qui s'inscrit dans leur parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les **Printemps** ont pour objectifs de

- faire se rencontrer les élèves des différents établissements du Maine et Loire, pour échanger :
 - autour de leurs travaux en cours,
 - autour d'un spectacle professionnel qui leur est proposé en soirée.
- d'améliorer leur pratique du théâtre par un atelier de 9 heures, encadré par un artiste professionnel.

L'Association **EN JEU 49 Théâtre Éducation**, constituée d'une équipe d'enseignants bénévoles, est soutenue dans l'organisation de ces **Printemps Théâtraux** par le Rectorat de l'Académie de Nantes, le Conseil Départemental du Maine et Loire, la Ville d'Angers, la ville des Ponts de Cé ainsi que le CDN d'Angers Le Quai.

Le **Printemps Théâtral** des Lycées du Maine et Loire se déroulera sur une soirée et trois jours pleins du **mardi 31 mars à 17h00 au vendredi 3 avril à 18h00**.

Cette édition 2026 se tiendra dans divers lieux de l'agglomération angevine :

- ouverture et clôture au Quai les après-midis des 31 mars et 3 avril.
- ateliers de pratique dans les salles des lycées de l'agglomération angevine, au Trois Mâts et au Centre Malandrin des Ponts de Cé les 1^{er}, 2 et 3 avril de 9h à 12h.
- présentation des travaux en cours dans les différents établissements les après-midis des 1^{er} et 2 avril, dans les salles des lycées de l'agglomération angevine, au Théâtre des Dames des Ponts de Cé, au Centre Jean Vilar.

Le professeur responsable d'un groupe théâtral devra être libéré de cours le mardi 31 mars à 17 heures et les après-midi des 1^{er}, 2 et 3 avril de 12 heures à 18 heures de façon à pouvoir encadrer ses élèves pendant les présentations de travaux. En cas d'impossibilité, l'établissement s'engage à désigner un remplaçant, dont le nom sera communiqué à l'Association **EN JEU 49**.

Lors des temps d'atelier, chaque artiste intervenant signalera les élèves absents au professeur référent et à l'établissement concerné.

La participation financière des lycées à l'organisation du **Printemps Théâtral** est répartie comme suit :

- L'adhésion annuelle de l'établissement à l'Association **EN JEU 49** de **40,00 €**.
- Une participation aux frais pour chaque élève inscrit de **35,00 €** (comprenant 9h d'atelier et l'entrée à un spectacle professionnel : *Scènes d'intérieur* de Mélanie Leray, au Quai-CDN¹). Aucun remboursement ne sera possible (sauf en cas d'annulation du **Printemps**).
- Par ailleurs, les éventuels frais de transport pour se rendre dans les divers lieux du **Printemps** sont à la charge de l'établissement.

N.B. :

1- Les établissements doivent préciser les modalités de règlement de la participation des élèves.

Deux options sont possibles :

- Vous pouvez régler la participation au **Printemps Théâtral** de tout ou partie de vos élèves au moyen de la plateforme ADAGE, en vous inscrivant sur l'Offre collective d'**EN JEU 49**.
- Sinon, vous pouvez régler cette participation par chèque ou virement à l'association **EN JEU 49**, à réception de la facture qui sera adressée à l'établissement dès réception des inscriptions.

Les établissements doivent donc préciser les options choisies dans la fiche de renseignement jointe, en fonction de la répartition de leur paiement.

2- L'adhésion de l'établissement, quant à elle, est versée directement à **EN JEU 49** sur facture.

Merci de nous retourner **au plus tard le 31 janvier 2026** pour engagement, un exemplaire de ce document revêtu de votre signature et portant la mention « lu et approuvé », ainsi que la fiche de renseignements dûment complétée.

À Angers, le 1^{er} décembre 2025

M^{me} Séverine BRANDAO

M. Bruno DEMAS

M^{me} Bénédicte MALRIEU

co-présidents de l'Association **EN JEU 49**

M^{me} / M

Proviseur du Lycée.....



¹ Si votre établissement a préalablement acheté les places de vos élèves auprès du Quai-CDN, leur participation sera diminuée de 9,00 €, soit 26,00 € au lieu de 35,00 €. **Merci de le préciser sur la fiche de renseignements en cochant la case prévue à cet effet.**

PRINTEMPS THÉÂTRAUX 2026

LYCÉES

Fiche de renseignements à retourner à l'Association [EN JEU 49](#)
au plus tard le 31 janvier 2026.

Nom du Lycée :

Adresse postale :

.....

Téléphone :

@ mail :

Nom du Proviseur :

Nom du Gestionnaire en charge du Théâtre :

@ mail de ce Gestionnaire :

Nom du/des professeur(s) référent(s) :

@ mail du/des professeur(s) :

Téléphone(s) :

Nombre d'élèves participant au Printemps :

Notre lycée a déjà acheté les places de nos élèves au spectacle du Quai-CDN, *Scènes d'intérieur* de
Mélania Leray : OUI ☐ NON ☐

MODALITÉS FINANCIÈRES : Indiquer les options choisies pour régler la participation par élève
inscrit de **26,00 €** ou **35,00 €**, selon qu'elle comprend ou non le spectacle.

- Au moyen d'ADAGE, si l'établissement le souhaite, pour tous les élèves ou une partie d'entre eux.
- Au moyen d'une facture qu'[EN JEU 49](#) adressera à l'établissement, pour tous les élèves ou le reliquat de ceux qui ne seront pas pris en charge par ADAGE.

ADAGE

Nom du professeur référent :

.....

Nombre d'élèves concernés :

.....

FACTURATION ÉTABLISSEMENT

Nombre d'élèves concernés :

.....

.....

.....